



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 1^{er} avril 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2010

Date d'affichage
18 mars 2010

Objet de la délibération
*Pôle services techniques -
Antenne administrative et
comptable - Dotation Globale
d'Equipement 2010 – Pose de
conteneurs enterrés pour le tri
sélectif des déchets ménagers.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix, le premier avril deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRETO Maurice, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule.

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
BOUBEKER Patrick donne procuration à KASPERSKI Christophe,
BOUTIER Jean-Paul donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre,
RIMBAUD Georges donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth.

Absents :
aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

PREAMBULE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de Sollies-Pont est éligible à la Dotation Globale d'Equipement (DGE).

La commission départementale d'élus a fixé comme une des opérations prioritaires susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DGE, la prévention des déchets, et plus précisément les opérations relatives à la filière tri et à la valorisation des déchets ménagers.

Monsieur le maire informe le conseil municipal, qu'au cours de l'exercice 2010, va être réalisée la pose de conteneurs enterrés pour le tri sélectif des déchets ménagers, et que ce type d'investissement entre dans le champ des opérations éligibles à la DGE.

Le montant estimatif de ces travaux, selon le devis établi par les services techniques s'élève à 33 500 euros hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DGE)	13 400 € (40 %)
Autofinancement	20 100 € (60 %)

TOTAL HT	33 500 €
T.V.A. (19.6%)	6 566 €

TOTAL TTC	40 066 € arrondi à 40 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé du Maire entendu,
Après en avoir délibéré et obtenu toutes explications utiles,
Par un vote,

A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS

ANNULE ET REMPLACE la délibération en date du 25 février 2010 ayant pour objet : Pôle services techniques - Antenne administrative et comptable - Dotation Globale d'Équipement 2010 – Vidéo-protection.
ADOpte le projet de pose de conteneurs enterrés pour le tri sélectif pour un montant hors taxes de 33 500 €,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
SOLLICITE une subvention de l'Etat de **13 400 €** au titre de la **dotation globale d'équipement 2010**,

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Docteur A.GARRON.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

07 AVR. 2010
08 AVR. 2010

Pour le maire absent,
Jean-Pierre COIQUAULT
1^{er} adjoint

